
Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 4 mars 2015 à 20 heures 30

Etaient présents : MM. ARNOUX Jacques – BOROT Lionel – CECILLON Georges - DEBORE Patrick – FELISIAK Eric – GAGNIERE Pierre - SUIFFET Gilbert – VINCENTET Pierre – Mmes BOUCHER Caroline – CHOISEAU Catherine - JORCIN Catherine - MONGREVILLE Jennifer – ZAPILLON Christelle -

Absents : MM. BOURGEOIS Yvan et Manuel LAFON

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 35.

Monsieur Pierre VINCENTET a été désigné secrétaire de séance.

Suite à la disparition de Monsieur Robert FLON, ancien accompagnateur transport scolaire, le maire présente au nom du conseil municipal ses condoléances à sa compagne et à sa famille.

Madame Annie GROSSET ancienne habitante de Lanslebourg, maintenant installée à Aiguebelle a eu 100 ans le 22 février, un bouquet de fleurs lui a été envoyé au nom de la commune et de ses habitants, le maire fait part des remerciements exprimés par Madame GROSSET.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 février 2015

Une correction est à apporter au point 1 - approbation du compte rendu du 14 janvier 2015 : parmi les abstentions, il s'agissait de Catherine CHOISEAU et non pas Catherine JORCIN.

Le compte rendu de la réunion du 18 février est approuvé avec 11 voix pour et 2 abstentions (C. CHOISEAU et P. DEBORE)

2. Compte-rendu au conseil municipal des délégations accordées au maire dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales Néant.

3. Débat d'orientation budgétaire

En préalable au vote du budget qui doit intervenir avant le 15 avril, le maire souhaite présenter au conseil municipal un document d'analyse financière qu'il a réalisé, portant sur les années de 2010 à 2014 et qui servira de base à la préparation budgétaire 2015.

Patrick DEBORE fait observer qu'il y a 8 mois il avait demandé une analyse financière pour pouvoir bien préparer les prochains budgets. Le document réalisé par madame la Trésorière est un document de valorisation financière, ce n'est qu'une approche et non une analyse rétrospective et prospective comme il l'aurait souhaité. Il précise qu'il ne met pas en cause les capacités ni l'expérience du maire, mais que faite par un organisme extérieur, une analyse financière a moins de risques d'être partisane. Le maire répond qu'il a fait cette analyse en toute impartialité et que rien n'empêchait Monsieur DEBORE d'en faire une également, ce qui aurait permis de les confronter. Il précise que, sur les 2 dernières années, il arrive aux mêmes conclusions que celles de Madame la Trésorière.

Patrick DEBORE regrette que cette analyse n'ait pas été produite plus tôt, de surcroît par les services du Trésor Public qui sont à la disposition de la commune.

Le maire présente l'évolution des chapitres budgétaires :

Charges :

- **Charges à caractère général** : 35,60 % des dépenses totales – en augmentation de 22% en entre 2013 et 2014 (44% entre 2010 et 2014). Différents postes sont en augmentation sensible : eau, électricité, combustibles, voies et réseaux, animations...
- **Charges de personnel** : 38% d'augmentation 2013/2014, mais elles représentent seulement 27% des dépenses réelles de fonctionnement.
- **Autres charges de gestion courante** : 22,56 % des dépenses totales - baisse des contributions aux organismes de regroupement. La compétence tourisme a été transférée à l'intercommunalité. Aujourd'hui, 50% de la taxe de séjour est versé à l'intercommunalité, or la réglementation impose de verser la totalité.

Patrick DEBORE précise que la commune de Lanslevillard ne souhaitait pas verser l'intégralité de la taxe de séjour. Ce qui est actuellement en place n'est pas réglementaire, il a bien noté que la taxe intercommunale va être mise en place.

Pierre VINCENDET ajoute que cela va retirer des recettes à la commune.

Le maire précise que la commune finance des animations grâce à la part de taxe de séjour conservée (festival de Tango...), et que l'OT devra les reprendre en intégralité, de même que la gestion de l'auditorium.

La mise en place d'une taxe de séjour intercommunale n'est pas simple notamment au niveau de l'uniformisation à toutes les communes (instauration et tarifs).

Patrick DEBORE fait observer que la taxe de séjour n'est pas une recette neutre pour la commune. Le rendement de la taxe de séjour sur les communes de Lanslebourg et Lanslevillard n'est pas mauvais.

Concernant la perception forfaitaire de la taxe de séjour, il suggère d'examiner au cas par cas, en réunion du conseil, les demandes de réduction. Pour lui, le système du forfait n'encourage pas à mettre en location. Le maire pense au contraire que le système du forfait correspondant à 10,5 semaines de location devrait encourager les propriétaires à une gestion plus dynamique de leurs offres de locations. Les lits froids sont pénalisants pour une station touristique et tout doit être mis en œuvre pour inciter les propriétaires à louer.

Pierre VINCENDET précise que les demandes de réduction ou d'exonération concernent des particuliers et qu'en aucun cas elles ne doivent être traitées publiquement.

- **Charges financières** : 10,74 % des dépenses totales - elles ont baissé car les emprunts nouveaux sont moins importants que les emprunts échus et sont conclus à taux plus bas.
- **Charges exceptionnelles** : en baisse.

Produits :

- Augmentation des produits de services.
- Augmentation faible des bases d'impositions. Pour 2015 le produit estimé des impôts est équivalent à celui de 2014. Les impôts et taxes qui représentent 68 % des recettes de la commune n'ont augmenté que de 3,8% entre 2010 et 2014.
- La DGF 2014 (versé par l'état) est revenue au même niveau que celle de 2010. *Patrick DEBORE demande ce qu'il en est pour 2015. Le maire répond qu'une baisse d'environ 53 000 € est attendue.*
- En 2010 et 2011, des excédents de budgets annexes ont permis une progression des autres produits de gestion courante.

La principale source de recettes est le produit des impôts et taxes pour 68%, puis les dotations, subventions participations (15%).

Les dépenses augmentent (12%) légèrement plus vite que les recettes (9%).

En 2014, la capacité d'autofinancement (CAF) nette (=excédent de la section de fonctionnement moins remboursement du capital de la dette) diminue légèrement pour s'établir à un peu plus de 600 000 €.

La dette : au 1^{er} janvier 2015 le capital restant dû est de 5 614 570 €, la durée moyenne résiduelle est de 14,82 ans avec un taux moyen des emprunts de 4,19%, pour 19 emprunts auprès de 7 établissements prêteurs. Ce taux est assez élevé par rapport aux taux actuels. Une renégociation est peut-être à envisager mais actuellement les établissements bancaires négocient difficilement avec les communes.

La capacité de désendettement (nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser intégralement le capital à l'aide de la totalité de la CAF brute) est d'environ 5,60 ans, ce qui est très raisonnable. Une possibilité d'emprunt existe encore.

Patrick DEBORE fait remarquer une décroissance continue de la dette, signe très favorable.

Le maire indique qu'une réflexion est à faire sur l'emprunt, en fonction des besoins d'investissement sur les 5 prochaines années.

Les amortissements : ils ne sont pas obligatoires pour les communes de moins de 3500 habitants, mais le maire indique qu'il faut y réfléchir.

Patrick DEBORE fait remarquer que la commune détermine ce qu'elle veut amortir et la durée d'amortissement. Le fait d'amortir charge le fonctionnement, c'est artificiel. Ce n'est pas une obligation pour une commune de notre importance.

Dans un cadre contraint, compte tenu notamment de la diminution des dotations et de l'augmentation du FPIC, les grandes lignes du budget 2015 s'orientent autour des points suivants :

- Pas d'augmentation des impôts locaux
- Charges de fonctionnement calculées au plus juste et vigilance sur leur réalisation
- Dépenses de personnel : elles peuvent être en baisse avec la fin de mission bois/énergie en mars, la disparition des gardes animateurs au Mont-Cenis. *Patrick DEBORE indique qu'il vaut mieux être vigilant avec les charges de personnel pour ne pas devoir les compléter par Décision Modificative.*
- Peu de marge de manœuvre en matière d'investissements, il est important de les déterminer au mieux en fonction des nécessités.

Le maire précise qu'il souhaite compléter le document présenté et élaborer un plan pluriannuel d'investissement sur 5 ans.

Orientations budgétaires :

Pierre VINCENDET présente les premières prévisions en fonctionnement et en investissement, et notamment :

Fonctionnement :

- **Subventions** : la somme allouée est élevée, elle comprend les subventions versées aux associations mais également aux garderies (Sablons, Plan des Champs et multi accueil). Le marché à procédure adaptée conclu pour le fonctionnement des garderies des Sablons et du Plan des Champs, arrive à échéance en 2015, une des pistes est de revoir le mode de gestion (mise en place d'une DSP) et de diminuer la participation de la commune.
- **DGF** : elle continue de baisser en 2015. Un classement en station touristique permettrait un sur-classement démographique donc des contreparties financières.
- **Crédit-bail photocopieur** : coût très élevé mais engagement encore sur 4 ans. Une possibilité de reprise a été évoquée avec le fournisseur mais semble compliquée.
- **Charges de copropriété des locaux des chalets de Flambeau** : les charges afférentes aux millièmes spéciaux (piscine, électricité) sont répercutées sur la commune ce qui entraîne des

factures élevées. Une demande de modification du règlement de copropriété a été faite, dans l'attente les charges des millièmes généraux ont été payées.

- **Animations** : le montant prévu est en augmentation car l'OT ne peut plus les financer en totalité et en renvoie certaines à la charge des communes (C'est l'printemps à Val Cenis, Festival de Tango en particulier). A l'avenir, il faudra envisager de supprimer des manifestations.
- **Estibus** : plus de subventions et coût estimé à 9200 € environ. Maintien ou non?
- **Cotisations** : à examiner et diminuer.
- **Navettes station** : ce service est répercuté par le SIVOM sur le budget des communes. Ne pourrait-il être supporté en partie par la station ?
- **Affouages** : prévoir de les augmenter ?
- **Revenus des immeubles** : dans le cadre d'un projet d'agrandissement et de réhabilitation, le CIS a sollicité l'aide de la commune au travers d'une subvention ou d'une gratuité du loyer pendant 2 ou 3 ans. *Patrick DEBORE demande que l'on s'assure auprès du CIS que toutes les recherches possibles de subventions ont été faites. Le maire précise qu'aujourd'hui les subventions ont baissé.*
- **Remboursement des charges pôle enfance** : les charges de la structure multi accueil sont remboursées par le gestionnaire l'Association les Mini Pouss, une convention a été proposée à la CCHMV pour qu'elle participe aux charges de la partie accueil-loisirs, pour l'instant il n'y a pas de retour.

Investissements :

- **Garderie des Sablons** : à l'issue de l'accord conclu entre la commune et la SCCV Saint-Charles, il reste une soultte de 287 000 € à payer par la commune pour l'acquisition des locaux de la garderie (environ 400 m²) destinée à accueillir en pied de pistes les enfants de vacanciers. Une somme de 200 000 € est également prévue pour l'aménagement intérieur.
- **Bâtiments divers** : l'aménagement et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite du bureau de poste devra probablement être reporté en 2016.
- **Aménagement voirie/parking Sablons** (du pont du Folgoët au front de neige). Pour améliorer la circulation et le stationnement du front de neige de Lanslebourg, l'élargissement de la voirie et la création d'un giratoire sont envisagés mais soumis à autorisation de la Police de l'eau. *Patrick DEBORE suggère qu'il serait peut-être plus judicieux d'attendre et voir comment se passe la première saison d'exploitation de l'hôtel. Globalement, il souhaite que la commune s'engage sur un programme plus ambitieux en profitant des conditions favorables et faisant appel à l'emprunt à hauteur de 1M voire 1.5 M€*

En ce qui concerne le budget de l'eau, une subvention de la commune est nécessaire pour équilibrer la section d'exploitation. Les tarifs de l'eau, stables depuis de nombreuses années, devront probablement être augmentés. D'autre part, des investissements sur les réseaux d'eau vieillissants sont à prévoir.

Une réunion afin de finaliser ces projets, avant le vote du budget, sera organisée un soir à 18 heures.

4. Affaires diverses

Pour compléter son offre hôtelière, la Société MARANATHA a déposé un permis de construire pour un hôtel 4* de 13 suites dans le prolongement et relié à l'hôtel Saint Charles.

Le maire doit donner un avis sur ce permis. Même si des réserves existent, l'avis du maire ne peut porter que sur l'urbanisme et la conformité au PLU. Malgré les réticences de certains conseillers, il indique qu'il n'y a pas de motifs objectifs pour donner un avis défavorable à cette demande. Le service instructeur s'assurera de la conformité de cette demande avec les règles d'urbanisme.

Permanences pour les élections départementales du 22 mars 2015 :

Président : Jacques ARNOUX Suppléant : Pierre VINCENDET	
8 h 00 – 10 h 30	- CECILLON Georges - FELISIAK Éric - SUIFFET Gilbert
10 h 30 – 13 h 00	- VINCENDET Pierre - JORCIN Catherine - MONGREVILLE Jennifer
13 h 00 – 15 h 30	- DEBORE Patrick - ARNOUX Jacques -
15 h 30 – 18 h 00	- ZAPILLON Christelle - BOURGEOIS Yvan -
Dépouillement	- ARNOUX Jacques - VINCENDET Pierre - SUIFFET Gilbert - CECILLON Georges - LAFON Manuel

Le maire demande aux élus de compléter le tableau avant les élections.

La séance est levée à 0 h 55.